

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **DEVCO-B-2** |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **Mario Ronconi**  [**mario.ronconi@ec.europa.eu**](mailto:mario.ronconi@ec.europa.eu)  **+32 2 298 21 40**  **2**  **1er trimestre 2020[[1]](#footnote-1)**  **2 ans1**  **⌧ Bruxelles □ Luxembourg □ Autre: ……………..** |
|  | **X  Avec indemnités □   Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  □**aux pays AELE suivants :**  □ **Islande** □ **Liechtenstein** □ **Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants:**  **⌧   aux organisations intergouvernementales suivantes: Nations Unies, Banque Mondiale, FMI, OCDE** | |

**1. Nature des fonctions**

La direction générale de la coopération internationale et du développement (DG DEVCO) est chargée de l’élaboration et de la mise en œuvre de la politique de développement de l’UE.

Au sein de la direction B «Personnes et paix», l’unité B2 «Résilience, fragilité» a pour mission de contribuer au développement durable et à la paix:

* intégration de la sensibilité aux conflits, de la consolidation de la paix et de la résilience dans la politique de coopération de l’UE,
* fournir un appui, des orientations et des outils,
* faciliter la transition des pays partenaires de la fragilité à la résilience et/ou au conflit à une paix durable.

Un élément important de la coopération avec les pays fragiles est d’aborder les questions liées aux ménages, à la société et à la résilience de l’État en analysant les causes profondes de la fragilité et en identifiant les moteurs de la résilience (même dans les situations liées à la prévention des conflits et à la stabilisation post-conflit).

Dans ce contexte, l'unité B2 travaille au perfectionnement des méthodologies et des outils d'évaluation des différents types de fragilités, aux actions d'atténuation appropriées, à leur diffusion au sein de la DG DEVCO et des délégations de l'UE et au soutien de la planification des actions nécessaires. Cela comprend la formation, ainsi que l'assistance aux collègues des opérations et aux délégations de l'UE pour passer à la pratique par le biais de la programmation, de la mise en œuvre et de l'évaluation.

Les catastrophes naturelles, les problèmes de sécurité alimentaire, les crises financières, les difficultés macroéconomiques, le manque de croissance économique, le changement climatique et les questions connexes ont fait de la résilience des pays et des communautés vulnérables une question politique de plus en plus importante.

Par conséquent, alors que toute la DG DEVCO travaille à la mise en œuvre de la résilience, l'unité B2, Résilience et fragilité, continue de diriger la mise en œuvre et le suivi de la stratégie de résilience de l'UE en abordant les problèmes spécifiques relevant de sa propre compétence et en donnant des conseils sur la cohérence et la complémentarité des activités et actions conçues pour un pays ou une région spécifique. Le candidat retenu fera partie d’une équipe de 10 collègues actuellement sous la direction d’un chef d’unité. Il/elle devra:

1. faciliter l'identification des besoins des pays fragiles et touchés par un conflit dans des domaines liés aux conditions socio-économiques,
2. contribuer à définir les politiques de l'UE en matière de résilience et de fragilité, ainsi que de prévention des conflits et de récupération;
3. suivre et contribuer à différents dialogues politiques avec les pays partenaires aux niveaux bilatéral et régional;
4. conseiller et soutenir les autres unités DEVCO (géographiques et thématiques) et les délégations de l'UE sur la sensibilité aux conflits, la construction de la paix et le renforcement de la résilience dans toutes les politiques et programmes d'aide de l'UE;
5. travailler en étroite collaboration avec les autres services de la Commission et de l’EEAS et assurer, ainsi qu’avec les parties prenantes externes.

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : économique, l’économie (macro ou micro) sera un avantage.

Expérience professionnelle

Une solide expérience des domaines de politique socio-économique et / ou des politiques macro-économiques / de développement et / ou des politiques des entreprises, de l'investissement et du commerce des économies fragiles et / ou des pays touchés par un conflit serait un atout important. Un contexte politique sur des questions liées aux domaines de fragilité (y compris les pays touchés par un conflit) et à la résilience serait très précieux.

Une expérience de travail avec ou dans des pays en développement et / ou des institutions internationales (également financières) serait un avantage.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Anglais et français (désirable).

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,…). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, [HR-MAIL-B4@ec.europa.eu](mailto:HR-MAIL-B4@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.

1. Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)